

Formulaire de demande de soutien financier pour les personnes domiciliées en Valais ayant suivi des cours

Seul un formulaire de demande soumis **avant la date limite d'inscription** donne droit à une subvention pour les cours qui auront lieu à l'avenir. Aucun remboursement rétroactif des frais de cours ne sera effectué en cas d'inscription tardive.

Toutes les cases de la liste de contrôle ci-dessous doivent être cochées au moment d'envoyer le formulaire de demande:

- Joindre une attestation de domicile qui ne remonte pas à plus de 3 mois.
- Remplir le formulaire de demande dans sa totalité.
- Soumettre le formulaire rempli et signé par e-mail (scan ou photo).

Données personnelles du demandeur

N° de membre

SSSA: _____

E-mail: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NPA, lieu: _____

D. de naissance: _____

N° de tél.: _____

Données bancaires pour le versement des subventions

Nom, lieu de la banque: _____

Nom, prénom du titl. du compte: _____

N° de compte: _____

Clearing: _____

SWIFT: _____

IBAN: _____

Ou

N° de compte postal: _____

Une fois jugée valable, l'attestation de domicile a une validité de 3 ans. La subvention pour la saison en cours, ainsi que les deux saisons suivantes, sont automatiquement créditées sur les factures de cours du requérant. Passé le délai de trois ans, il faudra soumettre, le cas échéant, une nouvelle attestation de domicile auprès de la SSSA. Le participant au cours devra s'acquitter de cette obligation spontanément.

Je confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

Lieu, date

Signature du demandeur